



CC du Grand Pontarlier (Siren : 242500338)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Pontarlier
Arrondissement	Pontarlier
Département	Doubs
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	14/06/1999
Date d'effet	14/06/1999

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Patrick GENRE

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	22 Rue Pierre Déchanet
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25300 PONTARLIER
Téléphone	03 81 39 40 02
Fax	03 81 39 43 44
Courriel	
Site internet	www.grandpontarlier.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	taxe de séjour
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	ski de fond

## Population

Population totale regroupée	29 487
-----------------------------	--------

Densité moyenne 190,61

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Chaffois (212501100)	1 056
25	Dommartin (212502017)	804
25	Doubs (212502041)	3 349
25	Granges-Narboz (212502934)	1 375
25	Houtaud (212503098)	1 207
25	La Cluse-et-Mijoux (212501571)	1 350
25	Pontarlier (212504625)	18 716
25	Sainte-Colombe (212505150)	470
25	Verrières-de-Joux (212506091)	491
25	Vuillecin (212506349)	669

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 31

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz <i>autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat d'énergie du Doubs (SYDED)</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif <i>Eaux usées : Prise en charge et gestion des ouvrages de collecte, transport et traitement des eaux usées, exutoire compris. Création, extension et réhabilitation des réseaux et des installations de traitement. Eaux pluviales : Prise en charge et gestion des ouvrages de collecte, de transport et de traitement. Création, extension et réhabilitation des réseaux et des installations de traitement. Cette compétence commence au niveau du regard de collecte. Les grilles, avaloirs ou bouches d'engouffrement sont considérés comme des ouvrages de voirie demeurant du ressort communal.</i>
- Assainissement non collectif <i>Établissement des plans de zonage. Contrôle des installations de traitements autonomes et individuelles. Au titre de cette compétence, la Communauté de Communes percevra la redevance assainissement versée par les usagers.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>adhésion à PREVAL Haut Doubs qui assure l'élimination, le traitement et la valorisation de ces déchets; déchèterie; collecte sélective des emballages ménagers; réhabilitation des décharges publiques; mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (TEOMI)</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

*Milieux naturels Gestion et réhabilitation des milieux naturels désignés ci-après ; zone humides Natura 2000, Drugeon et ses affluents. La CFD est autorisée à assurer cette gestion et cette réhabilitation par conventionnement annuel.*

*Aménagement et gestion du Doubs et de ses affluents, des plans d'eau et des zones humides hors protection des biens et des personnes. La Communauté de Communes du Grand Pontarlier est autorisée à adhérer au Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs.*

- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement  
*la communauté de communes pourra déléguer ou transférer cette compétence*

Services funéraires

- Service extérieur de Pompes funèbres

*Gestion du service extérieur des pompes funèbres dont construction et gestion d'une chambre funéraire et construction et gestion d'un crématorium.*

Sanitaires et social

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

- *Toute étude ou intervention relative à la mise en place d'une politique sociale pour la prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées. - Participation au relais Petite Enfance. - Construction, aménagement, entretien, gestion et animations des équipements de petite enfance.*

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et la programmation d'actions définies dans le Contrat de ville (CAIO) devenue Mission Locale du Haut-Doubs. - Volet animations : actions d'animation en direction d'un public enfant/adolescent sur le territoire des communes d'une strate démographique inférieure à 5 000 habitants. - Mise en place d'une politique de prévention de la délinquance dans une volonté de lutte préventive contre une délinquance naissante ou avérée qui se déplace à travers l'espace urbain et dans le périmètre intercommunal à l'aide des outils suivants : CLS ; conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ; actions de prévention  
NB : le titre de la compétence : *Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville est restitué aux communes*

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'après les conditions du commerce et soutenir aux activités commerciales  
*d'intervenir sur les baux commerciaux*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

*Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.*

- Constitution de réserves foncières

<i>constitution, gestion et aménagement de réserves foncières à l'exception des zones d'urbanisation réservées à l'habitat</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Etudes et programmation <i>études d'aménagement de l'espace : agricole, touristique, environnementale, économique concernant au moins deux communes membres</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Activités touristiques assurant la promotion et la mise en valeur des richesses touristiques locales. - Château : Restauration, mise en valeur, entretien et animation du Château de Joux. Conception et programmation des aménagements muséographiques et des services d'accueil au Château de Joux. - Exploitation touristique. - Restauration, mise en valeur et entretien du Fort Malher et du fortin du Chauffaud. - Etudes, réalisation et entretien des sentiers de randonnées pédestres, cyclistes. - Activités alpines, nordiques et raquettes sur les différents sites du territoire de la Communauté de Communes. - Construction, entretien et gestion des infrastructures liées à ces activités : Complexe touristique du Gounefay Chalet de la Malmaison Hangar à d'ameurs du Larmont Hangar à d'ameurs des Granges-Narboz Chalets de l'Arcan Remontées mécaniques.</i>
Infrastructures
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires
Autres
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...) <i>Services techniques et secrétariat intercommunal : Deux services « secrétariat intercommunal et le centre technique intercommunal (STI) sont mis à disposition de certaines communes membres pour l'exercice de leurs compétences, cette mise à disposition présentant un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Les modalités de cette mise à disposition sont fixées par une convention entre la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et les communes concernées. La Communauté de Communes du Grand Pontarlier assure la gestion administrative et du personnel des regroupements pédagogiques intercommunaux et des écoles intercommunales. Les modalités de gestion de ces regroupements sont régies par une convention entre la Communauté de Communes et les communes.</i>
- Acquisition en commun de matériel <i>Opérations sous mandat et groupements de commande à destination des communes membres.</i>
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS <i>SDIS - prise en charge des contributions des communes au service du SDIS et des dépenses résiduelles mises à la charge des communes pendant la mise en oeuvre de la départementalisation du service</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Compétence « Très haut Débit » : - Etablissement, par réalisation ou par acquisition ou location, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit ; Réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective de couverture THD à terme ; Gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux ; Organisation et mise en oeuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures réseaux ; L'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; Offre de service de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; Toute réalisation d'études intéressant l'un ou l'autre des points ci-dessus. La Communauté de Communes du Grand Pontarlier est autorisée à adhérer au Syndicat mixte « Doubs très haut débit ».</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</i>
- Autres <i>Fourrière animale intercommunale. Construction et gestion locative d'une caserne de gendarmerie.</i>

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	Syndicat des eaux de Bians-les-Usiers (200097475)	SM fermé	3 234
25	SM du Pays du Haut-Doubs (200061836)	SM fermé	68 134
25	SM des deux lacs : Saint-Point et Remoray (252507108)	SM fermé	46 424
25	Syndicat des eaux de Dommartin (200097533)	SM fermé	39 316
25	Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (200032928)	Pôle métrop.	379 222
25	Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haut Doubs Haute Loue (200087591)	SM ouvert	165 698
25	Syndicat des eaux de Joux (252506472)	SM fermé	38 874
25	SM pour la prévention et la valorisation des déchets du Haut Doubs (252500533)	SM ouvert	149 020
25	SM d'énergies du Doubs (SYDED) (252508288)	SM fermé	560 754
25	SM "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	372 568

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)